



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8423<sup>e</sup>** séance

Jeudi 13 décembre 2018, à 16 heures  
New York

*Provisoire*

*Président :* M. Adom. . . . . (Côte d'Ivoire)

*Membres :*

Bolivie (État plurinational de) . . . . .	M. Llorentty Solíz
Chine . . . . .	M. Ma Zhaoxu
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Hunter
Éthiopie . . . . .	M. Amde
Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
France . . . . .	M. Delattre
Guinée équatoriale . . . . .	M. Ndong Mba
Kazakhstan . . . . .	M. Umarov
Koweït . . . . .	M. Alotaibi
Pays-Bas . . . . .	M. Blok
Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Pierce
Suède . . . . .	M. Skoog

## Ordre du jour

### La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité (S/2018/1104)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 16 heures.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation au Moyen-Orient

**Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité (S/2018/1104)**

**Le Président** : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2018/1110, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Koweït et la Suède.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/1104, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Ces deux dernières semaines, la Suède et le Koweït, en leur qualité de rédacteurs sur le volet humanitaire syrien, ont mené de larges consultations avec les membres du Conseil de sécurité et d'autres parties concernées aux fins du renouvellement de la résolution sur l'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie, notamment les dispositions clefs de la résolution 2165 (2014). Ces négociations et consultations ont été fructueuses et utiles et nous remercions tous les membres du Conseil de leurs contributions constructives. À la suite de ces

consultations, la Suède et le Koweït ont présenté au Conseil ce qu'ils estiment être un projet de résolution à caractère purement humanitaire et équilibré, qui permet la poursuite des opérations humanitaires à travers les frontières pour 12 mois supplémentaires, comme l'a recommandé le Secrétaire général.

L'acheminement de l'aide à travers les frontières, autorisé par le Conseil de sécurité, continue de représenter un aspect essentiel de l'action humanitaire. Rien qu'en novembre, une aide vitale, acheminée à travers les frontières, est parvenue à plus de 600 000 personnes, notamment une aide alimentaire à près de 500 000 personnes, alors qu'un nombre très important de personnes – 13 millions – ont encore besoin d'une assistance humanitaire en Syrie.

En renouvelant la résolution, le Conseil de sécurité signale qu'il continue d'aider à atténuer les souffrances de la population, de veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne par les voies les plus directes aux personnes qui en ont besoin en Syrie, et de considérer que l'acheminement de cette dernière par les frontières vient compléter les autres mécanismes d'intervention humanitaire en place en Syrie, dont des millions de personnes dépendent pour leur survie. C'est pourquoi nous demandons à tous les membres du Conseil d'appuyer ce projet de résolution et de voter pour.

**Le Président** : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Bolivie (État plurinational de), Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, France, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

*Contre :*

Néant

*S'abstiennent :*

Chine, Fédération de Russie

**Le Président** : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, zéro contre et 2 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2449 (2018).

Je donne maintenant la parole à M. Lowcock.

**M. Lowcock** (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier les membres du Conseil de la décision qu'ils viennent de prendre d'adopter la

résolution 2449 (2018). L'acheminement de l'aide à travers les frontières est essentiel pour la survie de millions de Syriens, auxquels on ne peut faire parvenir une aide par d'autres moyens. Le Conseil a fait sa part. Nous allons maintenant faire la nôtre d'une façon qui soit aussi efficace et responsable que possible.

La situation dans le nord-ouest de la Syrie, où quelque 3 millions de personnes continuent de dépendre des opérations humanitaires transfrontières pour leur survie, est très difficile. Si la pause dans les frappes aériennes a eu un effet sensible sur la vie des habitants de cette région, les bombardements d'artillerie et les combats à l'intérieur et aux alentours de la zone démilitarisée continuent, eux, de faire des morts et des blessés parmi les civils et de détruire des infrastructures civiles. Fin novembre, un obus de mortier est tombé sur une école primaire dans la ville de Jarjanaz à l'heure de la sortie des élèves, faisant six morts – quatre garçons et deux filles – et une dizaine de blessés. L'insécurité persiste et des attaques contre des civils continuent d'être signalées tous les jours. Les récentes hostilités auraient forcé près de 15 000 personnes à abandonner leurs foyers pour se réfugier dans les villages avoisinants, où beaucoup vivent déjà dehors, sans abri adéquat en ces mois froids de l'hiver. Elles sont ainsi venues s'ajouter aux milliers d'autres qui vivent déjà dans des tentes ou sous des bâches en plastique.

L'ONU et les organisations non gouvernementales continuent d'intervenir pour faire en sorte que ceux qui sont dans le besoin obtiennent de l'aide, mais les combats et les déplacements compliquent la situation et accroissent la vulnérabilité des populations. Edleb est toujours au bord d'une catastrophe humanitaire. Si les violences venaient à s'intensifier, les besoins dépasseraient vite la capacité d'intervention des organismes humanitaires. Les parties au conflit doivent veiller à épargner la population civile et prendre toutes les mesures possibles pour faire que la violence à Edleb cesse et que la catastrophe humanitaire contre laquelle le Secrétaire général a mis en garde ne se produise pas.

Selon les organisations humanitaires, quelque 6 000 personnes se trouveraient encore prises au piège dans les régions sous le contrôle de l'État islamique d'Iraq et du Levant, à l'est de l'Euphrate, dans la province de Deir el-Zor. Les civils continuent de souffrir du fait des combats au sol mais aussi des frappes aériennes. Le 29 novembre, des frappes aériennes auraient touché un hôpital de campagne dans la zone, tuant et blessant de nombreux civils, dont des femmes, des enfants et des

membres du personnel médical. La liberté de circulation y est fortement restreinte. Quelque 9 000 personnes ont pu fuir depuis septembre, mais elles restent en danger, vivant dans des conditions difficiles et avec un accès extrêmement limité à l'aide et aux services de base.

Les personnes déplacées dans la région n'ont plus reçu d'aide depuis le mois d'octobre. La dernière mission humanitaire en date dans la région a été contrainte de faire demi-tour lorsque ses véhicules ont été attaqués et qu'un travailleur humanitaire a essuyé des coups de feu. Après avoir reçu des soins, il est maintenant dans un état stable, mais les civils de la région continuent de souffrir sans l'assistance de base dont ils ont besoin. Je reste également très inquiet de la situation des plus de 40 000 personnes qui vivent à Roukban, où nous continuons de recevoir des informations faisant état de souffrances et de pertes civiles.

Le déploiement de notre convoi au début du mois de novembre a montré que lorsqu'il y a une volonté politique, les organisations humanitaires peuvent se mobiliser rapidement et venir en aide aux personnes qui en ont besoin. Je remercie une fois de plus tous ceux qui y ont participé. Nous devons faire fond sur cette première livraison avec un deuxième convoi ce mois-ci pour fournir de la nourriture, de l'eau, un soutien en matière d'hygiène et d'assainissement, des articles médicaux et des compléments nutritionnels, ainsi que des couvertures, des matelas et d'autres articles non alimentaires essentiels pour contribuer à protéger les populations pendant l'hiver. Un deuxième convoi nous permettra également d'effectuer d'autres vaccinations et de parler aux populations de leurs projets tout en recherchant des solutions plus durables.

Je tiens à assurer au Conseil que la première livraison a été efficace. Nous avons surveillé l'acheminement de l'aide à l'intérieur du camp pendant trois jours. Nous déploierons des efforts supplémentaires pour renforcer le suivi de la distribution lors du prochain convoi. Nous enverrons une équipe plus nombreuse, et nous prévoyons d'accompagner l'assistance depuis le point de déchargement jusqu'aux points de distribution à l'intérieur du camp de fortune afin de superviser les distributions réelles et d'effectuer un suivi après la distribution. Dès lors, mon message à toutes les parties concernées est simple. Je leur demande de fournir les autorisations, les lettres d'agrément et toutes les garanties de sécurité nécessaires pour que le convoi puisse être acheminé sans retard ni entrave.

Il est également essentiel de poursuivre et d'intensifier notre intervention dans d'autres régions du pays, notamment dans les zones contrôlées par le Gouvernement, où nous estimons désormais que 8,7 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire. De janvier à septembre, les organisations humanitaires opérant depuis le territoire syrien ont touché en moyenne 3,2 millions de personnes par mois. L'une des principales priorités a été de répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables dans les zones dont le contrôle est passé à une partie adverse. Environ 1,6 million de personnes vivent dans des zones dont le contrôle est passé à une partie adverse depuis le début de l'année. Certaines régions vivent en état de siège depuis des années, ont été touchées par une intense activité militaire avant d'être contrôlées par une partie adverse ou n'ont vu aucun service de base rétabli depuis que leur contrôle est passé à une partie adverse. Pas moins d'un tiers de ces personnes vivent dans des zones considérées par l'Organisation des Nations Unies comme difficiles d'accès, où l'ONU et ses partenaires n'ont pas une présence durable et où, par conséquent, les besoins humanitaires sont particulièrement criants. L'aide a atteint 40 % de ces zones, notamment grâce à un accord général pour l'accès aux zones rurales du nord de Homs et aux zones du sud de Hama. Toutefois, l'accès durable à un trop grand nombre de zones reste limité et certaines zones ne sont toujours pas accessibles du tout.

L'amélioration de notre réponse ne consiste pas seulement à atteindre plus de personnes, bien que cet objectif en fasse partie. Nous nous concentrons aussi de plus en plus sur l'amélioration de la qualité de notre accès et de notre programmation. Qu'entendons-nous par la qualité de l'aide humanitaire? Premièrement, l'aide doit être fondée sur une évaluation des besoins. Deuxièmement, cela signifie que nous devons être en mesure de surveiller et d'évaluer nos résultats, notamment en nouant des contacts directs avec les personnes que nous essayons d'aider. Troisièmement, il s'agit aussi d'assurer la protection des personnes les plus vulnérables et de maintenir notre rayon d'action mois après mois, en fonction des besoins recensés. Nous faisons des progrès dans bon nombre de ces domaines. L'ONU est présente dans de nombreux endroits, avec plus de 550 missions qui ont été lancées au cours des trois derniers mois afin d'évaluer et de fournir l'aide et de surveiller son acheminement. Nous œuvrons également à étendre notre présence sur le terrain dans des provinces en dehors de Damas afin de renforcer notre capacité de nouer des contacts avec les communautés, d'évaluer

les besoins, de fournir une aide et de surveiller nos résultats. Nous continuons de collaborer avec toutes les parties au conflit, y compris le Gouvernement syrien, à de multiples niveaux, pour négocier l'accès au territoire et faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne aux personnes qui en ont le plus besoin. Je ferai rapport au Conseil sur les progrès que nous aurons accomplis s'agissant d'améliorer l'accès au territoire dans les mois à venir.

Je voudrais terminer mon intervention en rappelant les cinq requêtes que j'ai adressées au Conseil il y a deux mois (voir S/PV.8384). La mise en œuvre intégrale de ces requêtes demeurera une priorité importante de notre action en 2019, car nous sommes conscients que d'autres questions pourraient également se poser à mesure que la situation évoluera.

Premièrement, avec l'adoption de la résolution 2449 (2018), des progrès importants ont été accomplis, mais nous devons continuer de bénéficier d'un accès sans entrave au territoire. Deuxièmement, bien que nous ayons constaté la mise en œuvre continue de l'accord entre la Russie et la Turquie dans le nord-ouest du pays, il est essentiel que cet accord soit maintenu dans le respect des civils et des infrastructures civiles et qu'il soit mis un terme aux hostilités actuelles. Il faut éviter à tout prix un assaut militaire de grande envergure contre Edleb et les zones environnantes. Troisièmement, nous avons besoin d'un appui pour que l'approbation du prochain convoi humanitaire à destination de Roukban soit immédiatement accordée et qu'un accès sécurisé au camp de fortune soit fourni. Quatrièmement, nous devons pouvoir bénéficier de l'appui constant du Conseil afin de continuer de faire fond sur nos efforts pour garantir un accès de qualité, grâce auquel nous pourrions procéder à des évaluations supplémentaires des besoins, acheminer l'aide dans toutes les régions où les besoins sont les plus criants et surveiller les résultats de nos interventions. Cinquièmement, nous devons financer notre plan d'intervention humanitaire actuel. Les donateurs ont versé plus de 2,1 milliards de dollars cette année, mais le plan n'est toujours financé qu'aux deux tiers.

**Le Président** : Je remercie M. Lowcock de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Skoog** (Suède) (*parle en anglais*) : Je dirai quelques mots au nom des co-rédacteurs, la Suède et

le Koweït, avant de faire quelques observations à titre national en ma qualité de représentant de la Suède.

Avec l'adoption aujourd'hui la résolution 2449 (2018), le Conseil de sécurité s'est acquitté de son obligation envers des millions de personnes en Syrie. Au nom des co-rédacteurs, le Koweït et la Suède, je me félicite vivement de cette décision. Le renouvellement des modalités établies dans la résolution 2165 (2014) pour 12 mois supplémentaires continuera de sauver des vies et d'alléger chaque jour les souffrances en Syrie. L'Organisation ne peut aider autrement les personnes qui en ont besoin. C'est une bouée de sauvetage existentielle.

Bien que la situation sur le terrain ait considérablement changé au cours de l'année écoulée, les besoins humanitaires restent malheureusement énormes. Des millions de personnes dépendent encore de l'aide humanitaire. Cette résolution vise à garantir qu'elles reçoivent une aide par les voies les plus directes et que cette aide parvienne au plus grand nombre de personnes possible dans l'ensemble du pays. Les opérations transfrontalières des Nations Unies, fondées sur la résolution 2165 (2014), seront nécessaires tant que les besoins humanitaires demeureront et que l'accès humanitaire depuis l'intérieur du territoire sera entravé.

En tant que co-rédacteurs avec le Koweït, nous avons toujours été guidés par l'impératif humanitaire d'agir. Au cours des dernières semaines, nous avons consulté tous les membres du Conseil et d'autres parties prenantes, notamment la Syrie et les pays voisins. Nous nous sommes engagés à faciliter un processus de négociations équitable, impartial et transparent. Il est de notoriété publique qu'il existe différents points de vue sur le conflit syrien au sein du Conseil et que les discussions peuvent parfois être animées. Cependant, l'adoption de la résolution d'aujourd'hui montre que, face aux besoins urgents, les membres du Conseil sont capables de s'unir pour assumer une responsabilité collective.

Au nom des co-rédacteurs, je tiens à remercier les représentants de toutes les délégations de leur collaboration constructive au cours des négociations sur la résolution 2449 (2018). Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint Lowcock et son équipe ici à New York de leur appui. Surtout, je voudrais rendre hommage au personnel des organismes humanitaires des Nations Unies et à leurs partenaires de réalisation pour les efforts inlassables qu'ils déploient pour aider le peuple syrien.

Je voudrais maintenant dire quelques mots en ma qualité de représentant de la Suède. La Charte des Nations Unies donne la priorité aux êtres humains, mais, bien trop souvent, les êtres humains sont oubliés ou l'on fait peu de cas d'eux au cours de nos débats au Conseil. Nos séances sur la situation humanitaire en Syrie nous rappellent que le conflit syrien doit d'abord et avant tout nous pousser à parler du peuple syrien. Le conflit en Syrie a provoqué une catastrophe humanitaire dont les conséquences dépassent largement les frontières du pays. Tandis que le conflit entre dans son huitième hiver, 13 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire et plus de 5 millions d'entre elles sont des enfants. La Syrie compte 6 millions de personnes déplacées, dont une grande partie a été forcée de fuir plus d'une fois, et 5 millions de personnes ont fui vers des pays voisins. Il ne fait aucun doute que le Gouvernement syrien est en grande partie responsable de cette catastrophe – ce que la communauté internationale n'oubliera pas.

Depuis des années, le Conseil gère une crise après l'autre en Syrie – chacune constituant une catastrophe humanitaire spécifique. Le conflit se caractérise par un mépris flagrant de la dignité humaine. Homs, Alep et la Ghouta orientale ne seront pas oubliées. Edleb, où 3 millions de civils sont pris au piège sans avoir la possibilité de fuir, pourrait venir s'ajouter à cette liste. Il est essentiel de maintenir le cessez-le-feu fragile à Edleb, où une offensive militaire provoquerait certainement une nouvelle catastrophe humanitaire d'une gravité inimaginable. Nous prions les garants d'Astana – la Russie, la Turquie et l'Iran – de veiller à ce que le cessez-le-feu soit respecté et à ce que les civils soient protégés.

Le Conseil a à maintes reprises appelé les parties – en particulier les autorités syriennes – à autoriser un accès humanitaire sûr, durable et sans entrave. Pourtant des obstacles importants et arbitraires demeurent qui entravent l'acheminement de l'aide humanitaire dans toute la Syrie, y compris dans les zones récemment reprises par les forces gouvernementales et leurs alliés. Même si un convoi humanitaire est de temps en temps autorisé à se atteindre les populations qui sont le plus dans le besoin, le fait est que les acteurs humanitaires ne jouissent pas de l'accès que le Conseil ne cesse de réclamer.

La Syrie est un exemple clair de la menace qui pèse sur l'ordre juridique international – élaboré au fil des décennies pour protéger les plus vulnérables en

période de conflit. Nous sommes témoins de violations fréquentes des règles et principes du droit international humanitaire; d'attaques aveugles dans des zones densément peuplées; de la prise pour cible délibérée d'écoles et d'hôpitaux; ainsi que d'attaques contre les travailleurs humanitaires et le personnel médical. Et nous assistons, encore et encore, au déni d'accès humanitaire aux populations qui ont besoin d'aide. L'intégrité de l'ordre juridique international nécessite que nous continuions de rechercher des moyens de traduire les responsables de ces crimes en justice et de les amener à rendre des comptes.

Durant les deux années de son mandat au Conseil, la Suède n'a eu de cesse de souligner l'importance du respect du droit international, notamment le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et le droit international des réfugiés, que ce soit en Syrie, au Yémen ou au Soudan du Sud. Il est crucial de défendre l'ordre international basé sur des règles pour prévenir et régler les conflits. Les règles et principes du droit international humanitaire visent à limiter la souffrance provoquée par les conflits et l'incidence de ces derniers. Nous appelons toutes les parties au conflit à s'acquitter de leurs obligations en garantissant la protection des civils et du personnel humanitaire et médical, ainsi qu'en respectant et protégeant les biens de caractère civil, les hôpitaux et les installations médicales.

Lorsqu'elle est devenue corédactrice pour la Syrie et l'action humanitaire, la Suède a clairement fait savoir qu'elle se battra pour le peuple syrien et les principes humanitaires. Nous nous sommes efforcés de dépolitiser les questions humanitaires et de mettre l'accent sur l'impératif humanitaire d'agir. Néanmoins, nous quitterons le Conseil avec un sentiment profond de frustration. Nous comprenons tout à fait ceux qui estiment que la communauté internationale a complètement failli à son devoir à l'égard du peuple syrien. Pourtant, l'adoption aujourd'hui de la résolution 2449 (2018) prouve que lorsque la volonté politique est présente, le Conseil de sécurité peut avoir un impact réel sur le terrain pour des millions de personnes.

Je tiens à rendre hommage au Koweït, notre corédacteur, pour son excellente coopération, et bien sûr à l'Égypte et au Japon, avec qui nous avons partagé les fonctions de rédaction en 2017. Je saisis cette occasion pour affirmer que la Suède reste pleinement déterminée à se mobiliser fermement et avec détermination pour atténuer les souffrances humanitaires en Syrie et

venir en aide aux pays voisins touchés par cette crise. La communauté humanitaire a entrepris une tâche herculéenne, et nous saluons les efforts courageux et altruistes que déploient tous les travailleurs humanitaires sur le terrain. Un trop grand nombre d'entre eux ont perdu la vie depuis le début du conflit. L'appel humanitaire pour la Syrie reste très insuffisamment financé, comme nous venons de l'entendre. Rien que cette année, la Suède a versé plus de 50 millions de dollars pour financer l'action humanitaire en Syrie. Nous devons tous faire le nécessaire pour que les organismes humanitaires puissent continuer d'effectuer un travail essentiel afin de venir en aide au peuple syrien.

Enfin, nous appuyons pleinement le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et son évaluation selon laquelle les conditions nécessaires à un retour sûr, volontaire et digne des réfugiés ne sont pas encore réunies. Il revient aux autorités syriennes de créer ces conditions. Nous réitérons également notre préoccupation concernant le fait que la situation humanitaire continuera de s'aggraver en l'absence d'un règlement politique en application de la résolution 2254 (2015), qui doit être contrôlé et dirigé par les Syriens, avec une représentation pleine et effective des femmes. C'est le seul moyen de rétablir une paix et une stabilité durables. Nous attendons avec intérêt l'exposé que présentera M. Staffan de Mistura à cet égard la semaine prochaine.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à saluer la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et coordonnateur des secours d'urgence, M. Mark Lowcock, de son exposé important sur l'évolution récente de la situation humanitaire en Syrie.

Nous souscrivons sans réserve à la déclaration prononcée par le représentant de la Suède, qui a également parlé en notre nom, et je souhaite ajouter quelques observations à titre national.

Nous réitérons notre appui à tous les acteurs humanitaires et au personnel médical sur le terrain et nous saluons l'action qu'ils mènent pour apaiser les souffrances humanitaires en Syrie.

Le Conseil vient d'adopter la résolution 2449 (2018), qui renouvelle le mandat du mécanisme chargé d'acheminer une aide humanitaire transfrontalière pour une année supplémentaire. Cette résolution est le

fruit de semaines de délibérations et de consultations, durant lesquelles nous avons écouté les opinions de tous les membres du Conseil et des parties compétentes. Nous remercions tous les États qui ont voté pour la résolution.

L'adoption de cette résolution humanitaire représente une avancée extrêmement importante en vue de garantir la livraison directe de l'aide humanitaire à des millions de Syriens dans le besoin. Le Conseil a donc répondu aux appels de la communauté internationale en renouvelant ce mécanisme, ce qui montre clairement que la communauté internationale attache une grande importance à l'acheminement rapide et sans entrave de l'aide humanitaire vers les populations dans le besoin.

Malheureusement, les souffrances humanitaires ont augmenté cette année en Syrie. Le conflit se poursuit, menaçant la paix et la sécurité régionales et internationales, et le Conseil ne parvient toujours pas à régler cette crise. Nous sommes préoccupés par la récente escalade de la situation dans diverses parties du pays, notamment à Deïr el-Zor, Edleb et Alep. Les conditions de sécurité actuelles en Syrie montrent que la situation reste fragile et pourrait aboutir à une escalade militaire, en particulier à Edleb, où résident quelque 3 millions de personnes. À cet égard, nous réaffirmons la nécessité de maintenir l'accord conclu entre la Russie et la Turquie à propos d'Edleb afin de prévenir une nouvelle catastrophe humanitaire sur place.

Nous réaffirmons également que toutes les parties doivent honorer leurs engagements en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Nous réitérons qu'il importe d'amener tous ceux qui ont commis des violations du droit international et du droit international humanitaire à rendre des comptes. Nous devons également garantir le retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés et des personnes déplacées, dans le respect des critères internationaux. Le Conseil doit donc redoubler d'efforts et s'employer collectivement à régler la crise. La situation humanitaire continuera de se détériorer si une solution politique n'est pas apportée à la crise syrienne en application de la résolution 2254 (2015) et du communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe).

Pour conclure, étant donné que cette séance est la dernière programmée cette année à propos de la situation humanitaire en Syrie, je saisis cette occasion pour remercier la délégation suédoise, en particulier l'Ambassadeur Skoog et son équipe, de sa coopération sur le dossier de la situation humanitaire dans un pays

arabe qui nous est cher et qui doit retrouver sa sécurité et sa stabilité. Nous saluons l'exceptionnelle performance de la délégation suédoise, qui a suscité l'admiration de tous les membres du Conseil. Après avoir collaboré étroitement sur cette question et sur d'autres dossiers, je suis en mesure d'affirmer que la délégation suédoise bénéficie de la confiance de tous les membres du Conseil du fait de son professionnalisme avéré, de sa crédibilité, ainsi que de l'intégrité et de l'acharnement avec lesquels elle défend la Charte des Nations Unies et le droit international. Nous souhaitons donc féliciter une fois de plus l'Ambassadeur Skoog et la délégation suédoise de leurs efforts et de leurs réalisations, et nous attendons avec intérêt de coopérer avec les délégations allemande et belge sur le dossier humanitaire syrien à partir de janvier 2019.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas.

**M. Blok** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Lowcock de son exposé, qui nous rappelle durement à la réalité.

En mars, j'ai eu l'honneur de m'exprimer pour la première fois dans cette salle (voir S/PV.8217). La même question était inscrite à l'ordre du jour : la crise humanitaire en Syrie. Je m'adresse aujourd'hui au Conseil de sécurité en sachant que cette situation restera inscrite à l'ordre du jour dans un avenir prévisible. Des millions de Syriens continuent de souffrir. En mars, le régime syrien et ses alliés bombardaient les civils dans la Ghouta orientale. L'acheminement de l'aide humanitaire était entravé et les normes du droit international humanitaire établies de longue date étaient gravement violées.

Aujourd'hui, neuf mois plus tard, les frappes aériennes contre la Ghouta orientale ont cessé. Mais, comme nous le savons tous, cela n'a pas mis fin à l'horreur pour les Syriens. Les travailleurs humanitaires continuent de n'avoir qu'un accès très limité. De nombreux réfugiés et personnes déplacées ne peuvent pas regagner leur foyer; ils craignent pour leur sécurité. Les conditions établies pour leur retour sûr par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ne sont pas réunies.

Après des années de terreur et de famine, des enfants, des femmes et des hommes dans les territoires précédemment tenus par l'opposition n'ont toujours pas accès à la nourriture, aux soins médicaux et aux

écoles. L'accès à ces services de base est bloqué. En outre, ces personnes vivent maintenant dans la peur des représailles, des persécutions et des détentions par les services de sécurité d'Al-Assad. Il y a une absence totale de sécurité. Après sept années de guerre, plus de 6 millions de Syriens sont déplacés à l'intérieur du pays, y compris 2,5 millions d'enfants, chiffre à peine croyable. Après sept années de guerre, ces personnes devraient être libres de choisir de rentrer chez elles. Or, elles se heurtent à une législation discriminatoire qui mine leurs droits en matière de logement et de propriété, y compris foncière. Après sept années de guerre, d'innombrables Syriens n'ont aucune nouvelle de leurs proches. Y a-t-il encore un espoir de les retrouver, ou est-ce que les membres de leur famille, leurs voisins et leurs amis ont été arrêtés, détenus et torturés, voire tués, dans les prisons du régime?

La durée de notre mandat au Conseil de sécurité était d'un an. La situation en Syrie a été inscrite à l'ordre du jour à de nombreuses reprises. Et à de nombreuses reprises, les progrès ont été bloqués faute d'application des résolutions du Conseil de sécurité. Pendant combien d'années encore la Syrie restera-t-elle inscrite à l'ordre du jour du Conseil? Pendant combien d'années encore allons-nous permettre aux atteintes systématiques du régime syrien aux droits de l'homme et à sa violence institutionnalisée de persister? Il est clair qu'on ne peut pas laisser cette situation continuer. Les Syriens ont cruellement besoin de progrès. Je voudrais formuler quatre observations.

Premièrement, le personnel humanitaire doit avoir un accès sans entrave à tous les civils dans le besoin, dans toute la Syrie. À cet égard, je me félicite de la prorogation pour 12 mois du mandat du mécanisme d'acheminement de l'aide à travers les frontières, afin que personne ne soit laissé de côté. Je félicite la Suède et le Koweït, en leur qualité de corédacteurs, de leur excellent travail. Il est également impératif que l'accès depuis l'intérieur de la Syrie aux zones contrôlées par le régime soit accordé sans retard.

Deuxièmement, nous avons besoin d'une solution durable pour le cessez-le-feu fragile à Edleb. J'engage toutes les parties concernées à s'abstenir de tout acte d'hostilité, qui conduirait à une catastrophe humanitaire aux graves conséquences internationales.

Troisièmement, avec le concours du Comité international de la Croix-Rouge et du HCR, nous devons faire la lumière sur le sort de tous les Syriens qui ont disparu, dresser une liste des noms des détenus, et

enquêter sur les violations des droits de l'homme et poursuivre en justice leurs auteurs.

Enfin, nous appuyons pleinement la convocation par l'Envoyé spécial d'une commission constitutionnelle avant la fin de l'année. L'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer dans ce processus, conformément à la résolution 2254 (2015) et au communiqué de Sotchi. Je tiens à souligner aussi que l'Union européenne ne commencera pas les efforts de développement et de reconstruction avant qu'une transition politique globale, véritable et inclusive soit fermement engagée. Pour mon gouvernement, il est inconcevable de financer un régime qui est responsable de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre.

Qu'il me soit permis de parler de ces crimes. Certains des crimes les plus odieux de l'ère moderne se sont produits pendant le conflit syrien, et continuent de se produire. Il n'y aura pas de stabilité tant que les auteurs de ces crimes n'auront pas été traduits en justice. Selon moi, il est clair qu'appliquer le principe de responsabilité, c'est défendre notre dignité humaine, mais nous constatons que l'impunité devient la nouvelle norme. Cela doit cesser. Nous ne devons pas permettre que cette immense tragédie humaine se transforme en une parodie du droit international. Ce serait une terrible crise de crédibilité pour la communauté internationale. Les auteurs des crimes révoltants, y compris l'État islamique d'Iraq et du Cham (EIIL) et Al-Qaïda, seront retrouvés.

J'exhorte tous les États à accroître leur appui au Mécanisme international, impartial et indépendant pour la République arabe syrienne. Son objectif est simple et clair : veiller à ce que les informations sur les crimes graves soient recueillies, analysées et préservées pour l'avenir. Je demande à tous les membres du Conseil de renvoyer la situation en Syrie à la Cour pénale internationale.

Pour terminer, les combattants de l'EIIL ont commis des crimes épouvantables qui, dans le cas des crimes contre les Yézidis, pourraient constituer un génocide. J'engage tous les membres du Conseil à œuvrer de concert pour que le Conseil reconnaisse ces crimes graves, y compris le génocide, afin que nous fassions en sorte que des crimes aussi atroces ne se reproduisent pas.

C'est la dernière fois que je parle de la Syrie ici, mais je suis sûr que je ne serai pas la dernière personne à le faire. Le Royaume des Pays-Bas continuera de lutter



en faveur de la justice, de la paix et de l'application du principe de responsabilité pour la Syrie et pour d'autres, au Conseil, à La Haye et ailleurs.

Le Royaume des Pays-Bas va bientôt terminer son mandat au Conseil de sécurité. Sur une note plus personnelle, je souhaite dire que cela a été un honneur pour moi de prendre la parole au nom de mon pays dans la salle du Conseil. Je sais que les discussions, les débats et les décisions ne sont pas toujours faciles au Conseil. Toutefois, cela ne doit pas être une raison de perdre espoir. Comme l'a écrit Tolstoï, pour chaque situation, quelle que soit sa difficulté, il y a une solution. Il s'agit simplement de prendre une décision.

**M. Delattre** (France) : Avant toute chose, je souhaite au nom de la France saluer l'adoption de la résolution 2449 (2018). Cette résolution est vitale au sens propre, car l'aide humanitaire transfrontalière est une question de vie ou de mort pour des millions de Syriens. Nous nous félicitons de l'esprit de responsabilité du Conseil, qui a fait primer l'impératif humanitaire sur les considérations politiques. Au nom de la France aussi, je souhaite exprimer nos vifs remerciements aux Missions permanentes de la Suède et du Koweït, et à mes deux collègues personnellement, les Représentants permanents de ces deux délégations, pour leur travail tout à fait remarquable.

Qu'il me soit permis de remercier M. Mark Lowcock pour sa présentation, comme toujours précise et éclairante, et de lui redire notre admiration pour son travail et celui de ses équipes afin de répondre à l'urgence humanitaire en Syrie. Je souhaite également saluer la présence parmi nous du Ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Stephanus Blok.

Comme vient de le rappeler Mark Lowcock, la situation en Syrie reste extrêmement préoccupante. Dans la région d'Edleb en particulier, les violations du cessez-le-feu se multiplient et le risque d'une catastrophe humanitaire ne peut toujours pas être écarté. C'est la raison pour laquelle nous devons rester pleinement mobilisés autour de trois priorités essentielles : l'impératif de protection des civils, la garantie des accès humanitaires et une solution politique durable en Syrie.

Premier point, l'impératif de protection des civils. Comme l'a souligné Mark Lowcock, la situation à Edleb reste très fragile. La cessation des hostilités ne doit pas être une solution temporaire, mais bien permettre de stabiliser durablement la situation à Edleb, conformément aux engagements pris lors du

sommet quadripartite d'Istanbul pour un cessez-le-feu durable dans le nord-ouest syrien. C'est la seule manière de protéger les civils, y compris les personnels humanitaires et médicaux. Cela doit être une priorité absolue pour l'ensemble des parties prenantes. Toutes ces parties doivent respecter leurs obligations telles qu'elles résultent du droit international humanitaire. Cet impératif n'est pas négociable.

Deuxième priorité : la garantie des accès humanitaires. Il est impératif que les 13 millions de personnes dans le besoin bénéficient d'aide humanitaire, et il est inadmissible que le régime continue à bloquer les convois à destination des zones difficiles d'accès. Nous en appelons encore une fois aux acteurs ayant de l'influence sur le régime pour qu'ils garantissent un accès humanitaire sûr, complet et sans entraves sur l'ensemble du territoire syrien, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et au droit international humanitaire. Dans le camp de Roukban en particulier, il est essentiel que les Nations Unies puissent rapidement acheminer un nouveau convoi pour venir en aide aux dizaines de milliers de personnes qui sont bloquées dans ce camp et y vivent dans des conditions calamiteuses.

Alors que le Conseil vient d'adopter la résolution 2449 (2018) reconduisant le mécanisme créé par la résolution 2165 (2014), je tiens à rappeler qu'il n'y a pas d'alternative à l'aide transfrontalière pour une livraison efficace et impartiale de l'assistance aux millions de personnes dans le besoin, notamment à Edleb, alors que le régime continue d'utiliser l'aide humanitaire à des fins politiques. Chaque jour, ce mécanisme permet à plusieurs centaines de milliers de personnes de bénéficier d'une aide cruciale.

Enfin, et ce sera mon dernier point, je veux redire ici qu'il n'y aura pas de solution humanitaire durable sans processus politique crédible. Il est indispensable que chacun prenne ses responsabilités et permette le lancement, par les Nations Unies, d'une première réunion de la commission constitutionnelle avant la fin de l'année, conformément aux engagements pris à Istanbul le 27 octobre dernier. Cette commission, à condition que sa composition soit crédible et équilibrée, serait une première étape positive d'un processus politique qui doit être conduit sous la supervision des Nations Unies, dans le cadre de la résolution 2254 (2014). De telles avancées sur le plan politique doivent permettre en retour de faciliter l'amélioration de la situation humanitaire,

dans l'objectif d'amorcer, ce faisant, le début d'un cercle vertueux.

Il est d'autant plus urgent de le rappeler dans une séance d'information humanitaire : l'aide humanitaire est un impératif immédiat, soumis à des conditions de stricte neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Elle est à distinguer de la reconstruction, qui ne sera envisageable que lorsqu'une transition politique irréversible, crédible et inclusive sera engagée.

Ne nous laissons pas tromper par la fable du régime : la réalité des chiffres montre bien que ce n'est pas l'absence de reconstruction qui empêche le retour volontaire et sûr des réfugiés; c'est bien l'absence de garanties contre les arrestations arbitraires, les expropriations forcées, la dépossession des titres d'identité, la conscription forcée et, plus largement, l'absence d'avancées crédibles dans le processus politique. Les conditions du retour des réfugiés, ce sont bien la liberté et la sécurité. Nous sommes attachés à permettre ce retour sûr et digne des réfugiés chez eux, dans leurs propriétés, et cela implique collectivement de créer les conditions pour que ce retour soit possible dans le cadre garanti par le droit international.

La France continuera à ne ménager aucun effort pour contribuer à répondre à l'urgence humanitaire en Syrie et à y promouvoir une solution politique crédible.

**M. Hunter** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lowcock de son exposé. Nous félicitons une nouvelle fois le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et ses partenaires humanitaires pour les tâches essentielles dont ils s'acquittent au quotidien pour aider le peuple syrien. Les exposés de M. Lowcock font la lumière sur la situation des Syriens qui ont besoin d'aide et sur la capacité du système humanitaire à les atteindre, et cela nous aide, au Conseil de sécurité, à prendre des décisions fondées sur les réalités de terrain et non sur des considérations politiciennes.

Les États-Unis sont fiers d'avoir voté pour la résolution 2449 (2018), qui prolonge de 12 mois l'application des mesures énoncées dans la résolution 2165 (2014). Je tiens à féliciter la Suède et le Koweït de la manière dont ils ont dirigé les négociations pour faire en sorte que les délibérations du Conseil sur la prorogation de l'aide humanitaire transfrontière de l'ONU, mécanisme indispensable, continuent de privilégier les besoins des Syriens, qui sont des millions à avoir reçu une aide vitale grâce à ce mécanisme créé

par la résolution 2165 (2014) depuis que le Conseil en a adopté le mandat il y a quatre ans.

La décision prise par vote aujourd'hui de continuer l'acheminement humanitaire transfrontière permet de garantir que de la nourriture, des vêtements, des abris et des fournitures médicales parviendront à 1 million de personnes en moyenne chaque mois en Syrie. Ce mécanisme transfrontière est transparent, efficace et indispensable pour améliorer la situation humanitaire sur le territoire syrien.

Face à des besoins humanitaires stupéfiants, les États-Unis restent le principal pays donateur d'aide humanitaire consacrée à la crise syrienne, puisque, depuis le début du conflit, ils ont apporté plus de 9 milliards de dollars d'aide humanitaire à ceux qui en ont le plus besoin. Nous sommes fiers de notre engagement indéfectible à soutenir le peuple syrien, et nous poursuivrons sur cette voie. Mais nous devons être clairs : les conditions en Syrie ne sont pas en train de s'améliorer, même si c'est ce que certains voudraient nous faire croire.

En 2018, le régime d'Assad a attaqué les populations civiles en recourant aux armes chimiques, aux frappes aériennes et aux barils explosifs, aux fins de rétablir son autorité sur la moitié du territoire. Et même si le régime a repris des territoires supplémentaires, la vérité est que les besoins humanitaires s'aggravent. Aujourd'hui, en Syrie, 13 millions de personnes, soit plus de 70 % de la population du pays, ont besoin d'aide humanitaire. Et la grande majorité des gens qui ont besoin d'aide vivent dans les zones contrôlées par le Gouvernement. La raison en est que, comme toujours, le régime d'Assad cherche à punir le peuple syrien, et non à l'aider.

À voir les importantes lacunes d'accès humanitaire dans la Ghouta orientale, à Edleb et à Roukban, la précarité persistante des conditions de sécurité et les centaines de milliers de personnes qui restent détenues arbitrairement dans les prisons du régime, il est clair que la situation en Syrie reste catastrophique et que, pour de nombreux Syriens, elle demeure très dangereuse. Il ne s'agit pas d'une situation propice à un retour massif des réfugiés, et le moment n'est pas bien choisi pour inciter les Syriens à regagner leurs foyers.

Tant que le régime d'Assad ne respectera pas ses engagements d'assurer un accès humanitaire régulier, sûr et sans entrave et de s'engager pleinement, conformément à la résolution 2254 (2015), dans une

transition politique, et en l'absence d'un processus politique irréversible, les États-Unis et leurs partenaires n'envisageront pas de fournir à la Syrie des fonds pour sa reconstruction.

La triste réalité du conflit syrien est que le régime d'Assad reste déterminé à se servir de l'aide et de l'accès humanitaires comme d'outils politiques. À ce jour, Damas n'a autorisé aucun convoi d'aide des Nations Unies à accéder à Edleb, où 3 millions de personnes ne peuvent être atteintes que par le mécanisme transfrontière. Les habitants de Roukban attendent de nouveau que le régime facilite l'acheminement d'un deuxième convoi d'aide. L'incertitude autour de l'accès humanitaire et la réticence du régime à respecter les principes humanitaires expliquent pourquoi il était si indispensable de proroger de 12 mois les mesures de la résolution 2165 (2014).

Ne nous leurrions pas : les États-Unis attendent avec impatience le jour où ce mandat ne sera plus nécessaire – d'abord, parce qu'il n'y aura plus de risque d'escalade militaire de la part du régime ou de ses alliés; ensuite, parce que nous constaterons des améliorations concrètes en matière d'accès libre et ininterrompu dans toute la Syrie. Toutefois, il ressort clairement de l'exposé présenté aujourd'hui par le Secrétaire général adjoint Lowcock que la situation humanitaire en Syrie reste catastrophique. Les conditions de sécurité sont fragiles et, dans certaines zones, elles demeurent très dangereuses. L'accès à travers les lignes de conflit et les frontières est toujours vital pour des millions de civils syriens tributaires de la prorogation du mécanisme d'aide prévu par cette résolution pour assurer leur survie.

Malheureusement, en l'absence d'avancées tangibles vers une solution politique, moyennant la formation d'une commission constitutionnelle, le risque de voir la souffrance humanitaire s'aggraver encore en Syrie reste élevé au vu des rapports et indications troublants faisant état d'une escalade militaire potentielle à Edleb, en dépit d'un fragile cessez-le-feu qui ne tient que grâce à la zone démilitarisée négociée par la Turquie et la Russie.

Je le répète : une escalade militaire à Edleb serait catastrophique pour les millions de non-combattants sur place, comme pour la stabilité des voisins de la Syrie. La semaine dernière, mon gouvernement a rendu publique notre analyse selon laquelle les forces progouvernementales ont probablement utilisé du gaz lacrymogène contre des civils à Alep le 24 novembre, à la suite de quoi le régime d'Assad et la Russie ont accusé

à tort l'opposition et les groupes extrémistes d'avoir procédé à une attaque au chlore. Nous pensons que, avec cette campagne de désinformation, Damas et Moscou entendaient exploiter l'attaque présumée pour éroder la confiance inspirée par le cessez-le-feu à Edleb.

Compte tenu des graves conséquences humanitaires qu'aurait une rupture du cessez-le-feu à Edleb, il importe que les membres du Conseil fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour que le cessez-le-feu soit respecté. Il faut lancer des initiatives aux fins de mettre en place la commission constitutionnelle dans les plus brefs délais. Les promesses de la Russie de soutenir activement les efforts de l'ONU visant à réunir cette commission n'ont toujours pas été honorées, or l'échéance du 30 décembre, fixée dans la déclaration du sommet d'Istanbul, approche à grands pas.

Peu d'endroits sont l'illustration des besoins humanitaires autant que Roukban, d'autant qu'une fois de plus, l'arrivée d'un convoi d'aide des Nations Unies est retardée. Les États-Unis sont gravement préoccupés par la situation humanitaire à Roukban et appellent le régime d'Assad et la Fédération de Russie à prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter d'urgence l'acheminement du prochain convoi d'aide. L'ONU a souligné qu'il était urgent d'agir. Le camp a d'urgence besoin d'articles nécessaires pour se préparer pour l'hiver, et l'UNICEF est prête à procéder à une nouvelle série de vaccinations indispensables pour les enfants. Il convient de souligner que ces vaccins sont périssables.

Ce processus ne devrait être ni compliqué ni sujet à controverse. Grâce à la coopération efficace des États-Unis et de la Russie, il a été possible d'acheminer une aide humanitaire en novembre. Nous - les États-Unis et la Russie – devons coopérer à nouveau avec l'ONU pour rendre possible un deuxième acheminement à Roukban ce mois-ci, comme convenu.

Il est possible de faire des progrès. Nous devons tout mettre en œuvre pour que l'aide soit acheminée sans plus tarder. Nous ne pouvons pas nous permettre d'autres retards. Les États-Unis sont prêts à agir en vue de garantir un deuxième acheminement de l'aide à Roukban immédiatement et de la convocation de la commission constitutionnelle immédiatement. Le peuple syrien compte toujours sur le Conseil. Nous appelons les autres membres du Conseil et le régime syrien et ses alliés à prendre également conscience de l'urgence de la situation et à régler ces questions sans plus tarder.

**M<sup>me</sup> Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lowcock, de sa participation à la présente séance, de son exposé et de tout le travail que son équipe effectue sur le terrain pour aider le peuple syrien.

Le Royaume-Uni se joint à d'autres collègues pour se féliciter de l'adoption de la résolution 2449 (2018). Ainsi, l'aide humanitaire continuera d'être acheminée à travers les frontières pour être distribuée aux personnes qui en dépendent. Nous remercions les corédacteurs, la Suède et le Koweït, des efforts soutenus qu'ils ont déployés en vue de dégager le consensus exprimé aujourd'hui.

Comme d'autres orateurs l'ont indiqué, cette résolution permet de préserver les voies d'acheminement d'une aide humanitaire qui constitue une planche de salut pour des millions de Syriens, notamment ceux qui se trouvent dans des zones difficiles d'accès et ceux qui, autrement, ne pourraient pas recevoir l'aide dont ils ont besoin. D'après l'ONU, il y a 2,6 millions de personnes auxquelles on ne peut accéder que par ces voies transfrontalières.

La décision de renouveler la résolution 2165 (2014), grâce à l'adoption d'aujourd'hui, est donc une décision positive, mais il n'y a pas lieu de s'en réjouir, car ce renouvellement est uniquement dû à la situation catastrophique qui règne sur le terrain. Environ 13 millions de personnes en Syrie ont besoin d'une aide humanitaire, dont 5,2 millions qui sont considérées comme en ayant cruellement besoin.

Comme le Ministre néerlandais nous l'a rappelé, chaque mois, nous venons dans la salle du Conseil, nous entendons un exposé du Secrétaire général adjoint et nous disons la même chose. Chaque mois, le Secrétaire général adjoint dresse la liste des demandes présentées par l'ONU et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) relativement à l'accès humanitaire, et chaque mois, malheureusement et presque par négligence criminelle, le Gouvernement syrien ne fait pas droit aux demandes des services humanitaires des Nations Unies. À mon avis, nous devons tous exiger une réponse détaillée sur les raisons pour lesquelles les demandes de l'OCHA ne sont pas satisfaites alors que tant de personnes dépendent de l'aide humanitaire pour leur survie. Je voudrais, Monsieur le Président, par votre truchement, demander aux représentants de la Russie et de la Syrie présents dans la salle aujourd'hui de nous donner une explication adéquate ou mieux encore,

de faire droit aux demandes de l'OCHA pour que ces personnes puissent obtenir l'aide dont elles ont besoin.

Nous attendons avec impatience le moment où l'aide humanitaire ne sera plus nécessaire, où nous pourrions offrir notre assistance à des fins de reconstruction et où les conditions seront réunies pour que les Syriens qui ont dû fuir puissent regagner leurs foyers volontairement, en toute sécurité, dans la dignité et conformément au droit international humanitaire. Cependant, nous tenons à préciser que nous n'en sommes pas encore là; la Syrie n'en est pas encore là. Cette résolution, comme mes collègues français et américains l'ont souligné, n'est certainement pas un appel au retour des réfugiés. C'est un appel aux parties syriennes pour qu'elles créent les conditions propices à leur retour volontaire et en toute sécurité. Il s'agit là d'une distinction essentielle. Le régime d'Assad, soutenu par ses partisans, a non seulement créé un environnement qui fait que l'aide humanitaire est indispensable à des millions de Syriens, mais il continue aussi d'utiliser l'aide humanitaire comme une arme de guerre. Par conséquent, nous appelons les autorités syriennes à cesser de faire cela, à faire droit aux demandes de l'ONU et à participer au processus politique en vue de parvenir à un règlement politique crédible et équilibré, qui est la seule issue prévisible au conflit. Nous attendons de la Russie qu'elle use de son influence auprès des autorités syriennes pour les inciter à agir dans ce sens, à maintenir le cessez-le-feu à Edleb, conformément à l'accord de Sotchi, et à continuer de garantir l'accès humanitaire aussi longtemps que nécessaire.

Je voudrais également réitérer que ni mon gouvernement ni nos partenaires ne débloquent de fonds pour la reconstruction tant qu'un processus politique viable et durable n'aura pas été mis en place.

La résolution adoptée aujourd'hui envoie un message clair de la part de la communauté internationale, à savoir que nous restons déterminés à aider le peuple syrien. Dans le même temps, elle envoie également un message très clair que l'aide humanitaire ne doit jamais être utilisée comme une arme et doit parvenir à ceux qui en ont besoin, sans entrave. Il s'agit aussi d'un rappel important que, malgré nos divergences, comme le Ministre néerlandais nous l'a rappelé, le Conseil peut – et doit – agir en ce qui concerne la Syrie.

**M<sup>me</sup> Wronecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : Moi aussi, je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lowcock, de son exposé détaillé. Je voudrais également féliciter nos collègues du Koweït

et de la Suède pour les efforts qu'ils ont déployés et le leadership dont ils ont fait preuve dans la conduite de ces négociations très difficiles. Je me réjouis du résultat de ces négociations et je les félicite à nouveau pour le travail accompli.

Nous nous félicitons du résultat du vote d'aujourd'hui sur la résolution 2449 (2018), qui renouvelle le mécanisme d'acheminement de l'aide humanitaire à travers les frontières. Nous avons exprimé à maintes reprises notre ferme appui à ce renouvellement. Cela permet aux fournitures humanitaires d'entrer en Syrie, de fournir une aide humanitaire aux personnes qui en ont un besoin urgent et de faciliter la fourniture de services de base.

Le conflit en Syrie a donné lieu à des violences et à des violations du droit international, y compris le droit des droits de l'homme, et a causé des souffrances à la population civile syrienne. Nous sommes vivement préoccupés par l'impunité persistante pour les violations graves du droit international humanitaire.

Après une période de calme relatif au cours des deux derniers mois, nous constatons avec inquiétude les incidences néfastes récentes du conflit armé sur les civils dans de nombreuses régions en Syrie, en particulier dans le nord-ouest et le nord-est. Dans le cadre de toute opération militaire, il faut prendre toutes les précautions possibles pour éviter de mettre en danger les milliers de civils qui sont pris au piège des combats.

Nous constatons une fois de plus qu'il existe un risque de catastrophe humanitaire dans le gouvernorat d'Edleb et ses environs. Toute une série de menaces continuent de peser sur la sécurité des civils à Edleb et dans les environs, tandis que d'énormes besoins humanitaires persistent. Nous estimons que l'accord conclu entre la Russie et la Turquie relativement à la zone de désescalade d'Edleb est un pas dans la bonne direction pour prévenir une catastrophe humanitaire. Dans le même temps, nous tenons à souligner une fois de plus que toutes les parties au conflit doivent veiller à la pleine application de cet accord.

Tout en soulignant l'obligation qui incombe à toutes les parties au conflit de protéger les civils et les infrastructures civiles, nous insistons pour que des mesures concrètes soient prises pour alléger les souffrances des civils. Pour cette raison, nous sommes fermement convaincus que l'aide transfrontalière reste une composante essentielle de la grande opération humanitaire dont bénéficient chaque mois des millions

de Syriens. Il convient de noter que selon les travailleurs humanitaires, un tiers de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire vivent dans des zones auxquelles on ne peut pas accéder depuis le territoire de la Syrie, dont près de 2 millions de personnes déplacées qui se trouvent dans la zone de désescalade d'Edleb. L'aide acheminée à partir de la Turquie et de l'Iraq continue de sauver des vies.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit syrien. Un accord politique reste la seule voie vers la paix, ce qui exige une véritable transition politique conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Dans ce contexte, je voudrais exprimer notre regret que, lors de la dernière réunion à Astana, aucun progrès tangible n'ait été réalisé pour sortir de l'impasse sur la composition de la commission constitutionnelle. Nous appuyerons pleinement les efforts déployés par l'Envoyé spécial, pendant le reste de son mandat, pour mettre en place une commission constitutionnelle légitime, crédible et équilibrée.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Lowcock de son exposé sur la situation humanitaire en Syrie.

Nous voudrions tout d'abord revenir sur l'adoption par le Conseil tout à l'heure de la résolution 2449 (2018), qui proroge le mandat de l'acheminement transfrontières de l'aide humanitaire en Syrie. Notre position sur ce mécanisme opaque – c'est le moins qu'on puisse dire – est bien connue. Les nouvelles réalités de la République arabe syrienne exigent qu'il soit réorganisé dans le but ultime d'être progressivement mais inévitablement éliminé. Le fait que ce point de vue n'ait pas été reflété dans la résolution a déterminé notre position sur le vote. Nous n'étions pas sur le point de la bloquer complètement, en raison de considérations humanitaires et des appels de nos partenaires dans la région. Toutefois, nous tenons à souligner que son texte est dissocié de la réalité et qu'il est basé sur des formules vieilles de quatre ans. Par exemple, pourquoi maintenir le poste de contrôle transfrontalier de Dar'a-Ramtha sur la liste alors que les autorités syriennes le contrôlent depuis longtemps du côté syrien? Au cours des prochains mois, nous comptons suivre de près l'acheminement de l'aide humanitaire dans le cadre du mécanisme transfrontalier et exiger une transparence et une responsabilité adéquates.

Les méthodes utilisées par le Secrétariat pour établir ses rapports sur la situation humanitaire en Syrie

devraient également être soigneusement examinées. Le présent rapport (S/2018/1104) ne traite pas de points aussi importants que l'aide à la reconstruction des infrastructures, les tendances qui se dessinent dans le retour des réfugiés, l'impact des sanctions unilatérales sur la vie des personnes et les questions relatives au déminage. Nous exhortons nos collègues à reconsidérer la rigidité de leurs approches, qui ont peu à voir avec la situation actuelle en Syrie, et à s'associer aux efforts collectifs pour améliorer la situation socioéconomique difficile du pays, rétablir ce que les terroristes ont détruit et garantir le droit inaliénable des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays de rentrer chez eux. Dans ce contexte, nous voudrions signaler que le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a annoncé que plus de 250 000 Syriens sont prêts à rentrer chez eux l'année prochaine.

À notre avis, l'adoption d'une approche sélective dans la fourniture d'une assistance au peuple syrien est inadéquate. Il est inacceptable de politiser les questions liées à l'aide humanitaire. On ne peut pas diffamer ouvertement le Gouvernement syrien tout en ignorant les mesures unilatérales prises par d'autres acteurs dans le conflit syrien. Il est à tout le moins contraire à l'éthique de prétendre que Raqqa n'existe pas. Pourtant, 80 % de l'infrastructure civile de la ville est en ruines. On continue d'extraire des décombres les dépouilles des personnes mortes pendant la campagne de libération de la ville de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), qui, selon certaines estimations, en compterait plus de 8 000. Soit dit en passant, à l'époque, personne ne soutenait la proposition d'introduire des pauses humanitaires afin d'éloigner les civils des bombardements.

Nous devons résoudre d'urgence deux questions qui sont essentielles pour améliorer la situation en Syrie. La première consiste à lever sans délai les sanctions unilatérales introduites par un certain nombre d'États. Ces restrictions nuisent surtout aux Syriens ordinaires, comme l'ont d'ailleurs reconnu des experts indépendants, dont certains au sein du système des Nations Unies. Deuxièmement, nous devons mettre fin à l'occupation illégale du territoire syrien, qui non seulement porte atteinte à son intégrité territoriale et à sa souveraineté, mais renforce également les tendances séparatistes dans ce pays et constitue une menace pour la sécurité nationale des pays voisins.

Le retrait de la zone dite de sécurité de 55 kilomètres établie par les États-Unis autour de la ville syrienne de Tanf est la principale condition

préalable à une solution durable au problème de Roukban. Comme nous le savons, les conditions de vie dans ce camp, qui, selon diverses estimations, abrite jusqu'à 50 000 personnes, sont très difficiles, frôlant même le désastre humanitaire, les habitants étant pris en otage par les groupes armés illégaux actifs dans la région qui sont liés à l'EIIL. Compte tenu de la détérioration de la situation dans le camp, au début du mois de novembre, la Russie a soutenu l'envoi d'un convoi humanitaire des Nations Unies et a déployé des efforts considérables pour aider à son organisation, notamment par ses contacts avec le Gouvernement syrien. Malheureusement, l'opération humanitaire dans la zone de 55 kilomètres n'était pas bien organisée. La distribution de l'aide humanitaire a été confiée à des militants du groupe Maghawir Al-Thawra. Le personnel des Nations Unies et du Croissant-Rouge arabe syrien a eu un accès très limité au processus de distribution, ce qui a fait qu'une partie est tombée entre les mains des militants. Cela signifie que la prochaine livraison d'aide humanitaire à Roukban doit être soigneusement réfléchie et que les défauts du premier convoi doivent être éliminés. Nous devons nous mettre d'accord sur des paramètres qui garantiront une transparence maximale et une distribution ciblée de l'aide sans la participation de groupes armés illégaux, et ce sont les Américains qui occupent la région qui sont responsables de cela.

Le fait que la tendance à la stabilisation se renforce en Syrie est indéniable. Malgré la persistance des problèmes, des progrès véritablement positifs ont été enregistrés sur le front humanitaire, en particulier dans les territoires contrôlés par Damas. Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, en cette période critique, la communauté internationale doit maintenant tendre la main aux Syriens afin de les aider à surmonter la dévastation et à rétablir une vie normale pour ceux qui ont pris la décision de retourner volontairement dans leur patrie. À propos, depuis que l'initiative russe à ce sujet a été lancée en juillet, le nombre total de rapatriés s'élève maintenant à des dizaines de milliers.

Aujourd'hui, nos collègues américains nous ont présenté un grand nombre de fausses informations. En avril, le Gouvernement syrien a été accusé d'avoir lancé une attaque chimique « mise en scène » à Douma, dans la Ghouta orientale. Le résultat de l'enquête n'est toujours pas connu. Apparemment, les experts sont encore en train de collecter une chose ou une autre. Serait-ce parce qu'admettre la provocation reviendrait à reconnaître l'implication totale dans l'acte illégal d'agression du mois d'avril pour lequel la provocation

a servi d'excuse? Et maintenant, alors que nous disposons d'informations fiables selon lesquelles des obus contenant du chlore ont été utilisés par les mêmes militants qui les avaient utilisés auparavant - ce que nos partenaires occidentaux avaient admis - ils ont mis au point une nouvelle tactique, accusant la Syrie et la Russie de désinformation et de falsification. Le Gouvernement syrien a invité des spécialistes de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en Syrie, mais pour une raison quelconque, ils ne sont pas pressés d'arriver. Apparemment, ils étudient quelque chose à distance. S'agissant d'autres zones, ils étaient pressés de s'y rendre, même s'il est vrai qu'ils ont fait leur collecte de preuves dans des endroits éloignés de l'endroit où les incidents s'étaient réellement déroulés. Et pourtant, Washington a maintenant emprunté une formule brillante imaginée à l'origine par Londres, selon laquelle le Gouvernement syrien empoisonnait ses propres citoyens avec des gaz lacrymogènes et blâmait ensuite les militants. Messieurs, tout cela est terriblement maladroit et nous pouvons voir clair dans la propagande.

Les garants d'Astana se concentrent désormais sur la situation à Edleb dans le cadre de la mise en œuvre du mémorandum de stabilisation du 17 septembre. Toutefois, il faut comprendre que l'importance d'un cessez-le-feu durable n'enlève rien à la nécessité de continuer à lutter efficacement contre le terrorisme. Nous prenons note des efforts sérieux déployés par la Turquie, dans le cadre de ses engagements existants, pour séparer les terroristes des groupes modérés. Il serait utile que ceux qui, à l'origine, soutenaient ces groupes dans le but de remplacer le Gouvernement légitime fassent des efforts pour les éduquer. Ce serait une contribution plus fondamentale aux efforts visant à parvenir à un règlement que le barrage constant de questions et d'exigences sans fondement adressées à la Russie et aux autres États sur ce qu'il faut faire et comment le faire.

La Russie et les autres pays garants continueront de déployer des efforts soutenus sur le front politique afin d'appuyer la mise en œuvre de la décision prise par les Syriens à Sotchi de former une commission constitutionnelle. Les négociations sont maintenant particulièrement intenses. Nous continuons de penser que tous les paramètres relatifs aux activités de la commission constitutionnelle doivent être approuvés par les Syriens eux-mêmes. Ce n'est qu'ainsi qu'elle pourra être efficace et fonctionnelle. Nous voudrions souligner qu'il n'existe pas de substitut viable à une commission constitutionnelle. Nous appelons tout un

chacun à se joindre aux efforts collectifs visant à établir un processus politique global, qui est crucial pour la Syrie, le Moyen-Orient et la communauté internationale dans son ensemble, sous les auspices de l'ONU et conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

**M. Amde** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me féliciter de l'adoption de la résolution 2449 (2018), qui, nous en sommes convaincus, permettra à l'ONU et à ses partenaires humanitaires d'apporter à tous les Syriens une aide vitale essentielle sur la base de leurs besoins. Nous avons toujours considéré que le Conseil devait être uni dans l'appui qu'il apporte à l'ONU et à ses partenaires humanitaires qui travaillent dans des circonstances difficiles pour acheminer de l'aide à des millions de Syriens. Les besoins humanitaires des Syriens doivent être notre priorité, et leur satisfaction doit être au cœur des délibérations et des décisions du Conseil. Nous espérons que la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui contribuera à mettre fin aux souffrances de tous les Syriens. Nous voudrions exprimer notre gratitude aux rédacteurs, le Koweït et la Suède, pour avoir dirigé efficacement les négociations, et remercions toutes les délégations de leur participation constructive.

Nous remercions le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock de son exposé. Étant donné qu'il s'agit de notre dernière déclaration sur la question humanitaire syrienne en tant que membre du Conseil de sécurité, je voudrais saisir cette occasion pour lui redire notre profonde reconnaissance pour son leadership efficace. Ses exposés ont toujours été très utiles pour appeler l'attention du Conseil et du monde sur la tragédie humanitaire en Syrie. Je le remercie de son travail exceptionnel et impeccable. Nous remercions également tous les travailleurs humanitaires de l'abnégation dont ils font preuve en apportant de l'aide à tous ceux qui en ont besoin.

Malgré une baisse relative de l'intensité globale de la violence, les civils dans certaines parties de la Syrie continuent de subir les conséquences directes et indirectes des hostilités, notamment les pertes en vies humaines, les blessés et la destruction des installations civiles. À cet égard, nous partageons l'avis du Secrétaire général qui, dans son dernier rapport (S/2018/1104), a appelé à redoubler d'efforts pour maintenir la zone de désescalade et de démilitarisation convenue à Edleb et pour protéger les civils. Nous remercions une fois encore la Turquie et la Russie des efforts qu'elles continuent de déployer pour mettre en œuvre l'accord sur Edleb. Éviter

une escalade militaire dans cette zone reste essentiel pour éviter une catastrophe humanitaire. À cet égard, nous encourageons tous les États qui ont une influence sur les parties à travailler ensemble et à renforcer la coordination à l'échelon mondial afin de lutter contre les groupes terroristes figurant sur la liste de l'ONU.

L'ONU et ses partenaires humanitaires ont continué d'acheminer de l'aide à des millions de personnes par toutes les voies d'accès disponibles, y compris l'assistance transfrontière, dont le rapport du Secrétaire général indique qu'elle constitue un élément essentiel de l'action humanitaire. Nous nous félicitons des efforts qui continuent d'être déployés pour accroître l'aide humanitaire acheminée de l'intérieur de la Syrie. À cet égard, nous encourageons vivement l'ONU et le Gouvernement syrien à poursuivre leurs consultations afin d'améliorer l'accès humanitaire dans toutes les régions, y compris celles qui sont difficiles d'accès. L'acheminement sûr, durable et sans entrave de l'aide humanitaire demeure essentiel pour tous les Syriens. À cet égard, il est crucial de mettre en œuvre la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui si nous voulons améliorer l'accès humanitaire.

Pour terminer, comme nous l'avons dit à maintes reprises, la tragédie humanitaire en Syrie ne peut être réglée que par une solution politique globale. Il n'y a pas de solution militaire à la crise syrienne. Elle ne pourra être résolue que par un règlement politique, facilité par l'ONU, fondé sur la résolution 2254 (2015) et répondant aux aspirations légitimes du peuple syrien. Comme le Secrétaire général l'a rappelé dans son dernier rapport, l'action menée par l'Organisation des Nations Unies n'a qu'un seul but que nous devons tous appuyer, à savoir mettre un terme aux souffrances du peuple syrien. À cet égard, nous attendons avec intérêt l'exposé de l'Envoyé spécial de Mistura la semaine prochaine.

**M. Llorentty Solíz** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation voudrait remercier M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, de son exposé.

Comme certains de nos collègues l'ont déjà dit, le conflit en Syrie dure depuis plus de sept ans. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, plus de 500 000 personnes ont perdu la vie et environ 13 millions sont dans le besoin, dont 5,3 millions sont des enfants. Les Syriens continuent, néanmoins, d'aspirer à la paix dans leur pays et à un retour à la normale dans leur vie quotidienne, ce qui aujourd'hui semble un objectif bien lointain. Nous déplorons que

des groupes d'opposition armés non étatiques et des groupes terroristes désignés par le Conseil de sécurité continuent de commettre des attaques qui entraînent la mort de civils innocents et provoquent des déplacements de population. Nous rappelons cependant que toute initiative de lutte contre le terrorisme doit prendre en considération le droit international.

La Bolivie a voté pour la résolution d'aujourd'hui, parce que nous estimons qu'il est urgent d'apporter une aide humanitaire au peuple syrien. Cela est particulièrement vrai pour les personnes vivant dans les zones difficiles d'accès et celles qui sont les plus vulnérables et ont besoin de protection et de services d'appui psychosocial. Nous remercions les délégations koweïtienne et suédoise de leur engagement durant les négociations sur le texte qui ont mené à l'adoption de la résolution 2449 (2018).

Depuis que nous avons été élus membres du Conseil, nous avons participé à de nombreuses séances sur cette question. Nous avons constaté que le peuple syrien avait un besoin urgent d'aide humanitaire, mais nous avons aussi été témoins de progrès considérables dans la stabilisation et la réduction de la violence qui sévissait ces dernières années, ce qui a permis un changement tangible sur le terrain au cours des derniers mois. Cette évolution s'explique principalement par l'ouverture au dialogue manifestée par les parties concernées. Nous saluons les accords d'Astana, qui ont permis la création d'importantes zones de désescalade et que nous considérons comme l'une des initiatives ayant contribué à réduire le niveau de violence et à faciliter la paix et la stabilité en Syrie. Nous soulignons l'accord conclu par la Russie et la Turquie, portant création d'une zone démilitarisée qui a permis l'acheminement de l'aide humanitaire, l'évacuation médicale d'urgence et la remise d'armes lourdes de la part de certains membres de groupes terroristes. Nous encourageons à reproduire ces accords, ainsi que celui conclu par la Turquie, la Russie, l'Allemagne et la France à Istanbul le 27 octobre. Ces engagements ont une incidence majeure sur la population, en particulier lorsqu'ils permettent la fourniture de l'aide humanitaire et des soins médicaux en temps voulu.

Nous saluons également l'engagement pris récemment par l'ONU et les Gouvernements syrien, jordanien, russe et étasunien, qui a permis l'entrée dans le camp de Roukban d'un convoi transportant de l'aide humanitaire pour 50 000 personnes. Nous appelons à poursuivre ces efforts pour les convois



d'aide humanitaire et les convois transfrontières dans le respect de la souveraineté de la Syrie, qui a pu récupérer une grande partie de son territoire.

Je voudrais à nouveau rendre un hommage appuyé au personnel des divers organismes et organisations humanitaires qui accomplissent leur travail au péril de leur sécurité et de leur vie. Dans le cadre du droit international humanitaire, nous appelons les parties à garantir un accès inconditionnel et sans entrave au personnel humanitaire, en assurant sa sécurité son intégrité et en veillant à ce que les convois et le personnel humanitaires, les centres médicaux et les écoles ne soient pas prises pour cibles militairement, quelles que soient les circonstances. Nous encourageons les parties concernées à poursuivre les efforts nécessaires à l'évacuation médicale d'urgence et à la mise en place de couloirs humanitaires qui permettent la libre circulation des civils et le retour des personnes déplacées et des réfugiés vers leurs lieux d'origine dans la dignité et la sécurité. C'est pourquoi débarrasser ces zones des engins non explosés, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres est une tâche indispensable, tout comme l'est le rétablissement des services d'assainissement et d'approvisionnement en eau et la réouverture des écoles et des hôpitaux.

La Bolivie condamne toute tentative de fragmentation ou de sectarisme en Syrie, ainsi que la présence de forces militaires étrangères dans ce pays sans autorisation du Gouvernement syrien. Ces forces doivent se retirer conformément au droit international et aux principes du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Nous voudrions aussi demander à M. Lowcock de parler, dans son prochain rapport, des conséquences des sanctions unilatérales sur la situation humanitaire en Syrie. Ces sanctions sont illégales au regard du droit international et il ne fait aucun doute qu'elles ont une incidence sur la fourniture de l'aide humanitaire. En outre, nous demandons à nouveau que, non seulement, l'aide humanitaire ne soit pas sélective mais qu'elle soit exempte de toute politisation. Enfin, nous réaffirmons qu'il n'y a pas de solution militaire à la crise, comme l'a souligné le Représentant permanent de l'Éthiopie, et insistons sur le fait que la seule solution possible passe par un processus politique inclusif qui soit dirigé par les Syriens et qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien, en application des dispositions de la résolution 2254 (2015) et dans le cadre du processus de Genève mené sous les auspices de l'ONU.

**M. Ndong Mba** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de la convocation de la présente séance et renouvelle sa gratitude à M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, et à toute son équipe, pour le travail qu'ils effectuent et pour nous tenir chaque mois informés de la situation humanitaire en Syrie.

Nous devons parler aujourd'hui de la situation politique, et non de la situation humanitaire - prévue en principe la semaine prochaine. En voyant ce changement dans l'ordre du jour, ma délégation a pensé qu'un changement était survenu, qui permettait d'envisager aujourd'hui la situation humanitaire en Syrie avec optimisme et espoir. Malheureusement, tel n'est pas le cas. En dépit des ressources humaines et économiques considérables mobilisées et déployées par les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires, la situation sur le terrain reste toujours alarmante. Depuis le début du conflit en Syrie, beaucoup a été dit sur la situation humanitaire et de nombreux rapports ont été rédigés, qui tous ont conduit à la même conclusion, à savoir que la situation humanitaire demeure extrêmement précaire, du fait essentiellement de l'intensification des hostilités dans différentes régions du pays.

Le Gouvernement équato-guinéen reste préoccupé par la récente escalade de la violence dans diverses parties du pays, comme à Edleb, où il faut redoubler d'efforts pour prolonger la détente, garantir la démilitarisation de la zone comme convenu en septembre dernier, et protéger la population civile. En outre, l'attaque chimique qui aurait eu lieu à Alep à la fin novembre et le fait que Deir el-Zor est régulièrement prise pour cible du fait des opérations antiterroristes appellent des réponses rapides et énergiques de la part du Conseil, afin de protéger les milliers de familles qui, à mesure que le conflit perdure, perdent des proches. Nous soulignons à nouveau la nécessité que les parties se conforment pleinement à leurs obligations en vertu du droit international humanitaire. Rien ne justifie l'utilisation délibérée d'armes explosives dans des zones peuplées ni l'emploi de substances chimiques comme armes de guerre. Si nous avons voté pour la résolution 2449 (2018) sur l'aide des Nations Unies en Syrie, c'est parce que nous pensons que cette résolution est essentielle pour les opérations humanitaires transfrontières. Nous espérons que son adoption permettra concrètement d'atténuer les souffrances de la population. Nous félicitons les Ambassadeurs Mansour

et Skoog d'avoir facilité la préparation et la négociation de cette résolution, ainsi que son adoption.

Comme l'a clairement indiqué le Secrétaire général dans son rapport (S/2018/1104) et comme le confirment les chiffres du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les opérations transfrontières de livraison d'aide restent une véritable bouée de sauvetage pour des centaines de milliers de personnes partout en Syrie. Au cours des neuf premiers mois de l'année, une aide alimentaire est parvenue chaque mois à plus de 750 000 personnes en moyenne grâce aux activités transfrontières de l'Organisation des Nations Unies. Il est indéniable qu'après toutes ces années de conflit, le Conseil de sécurité, dont les décisions sont contraignantes, doit continuer de jouer un rôle clef dans la définition de l'avenir de la Syrie, en encourageant toutes les initiatives qui permettent une fois pour toutes de guérir, si je puis dire, les blessures physiques de la Syrie. Cela doit toujours se faire dans le plein respect de sa souveraineté, de son indépendance, de son unité et de son intégrité territoriale. Le Gouvernement équato-guinéen continuera de privilégier une solution politique au conflit et demande à nouveau aux parties d'accorder une attention accrue à la mise en place de la commission constitutionnelle pour qu'elle puisse entamer rapidement ses travaux, conformément aux décisions issues du Congrès pour le dialogue national syrien et à la résolution 2254 (2015).

**M. Ma Zhaoxu** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2449 (2018) concernant la prorogation des opérations transfrontières pour acheminer une aide humanitaire en Syrie. La Chine est d'avis que les opérations humanitaires de la communauté internationale en Syrie doivent respecter les principes qui sous-tendent l'action humanitaire des Nations Unies, ainsi que les dispositions pertinentes du droit international, et se conformer scrupuleusement aux principes de neutralité, d'impartialité et de non-politisation, tout en veillant à ce que toutes les zones en Syrie et toutes les personnes dans le besoin reçoivent une aide en temps voulu.

Les opérations transfrontières humanitaires sont un mécanisme extraordinaire mis en place pour répondre à des circonstances bien particulières. Elles doivent respecter pleinement la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie et s'effectuer en stricte conformité avec les résolutions du Conseil. Les actions à cet égard doivent être menées sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies tout

au long du processus, et en toute transparence. Il faut accorder toute l'attention voulue à l'amélioration de la coordination avec le Gouvernement syrien, et des mesures concrètes doivent être mises en place pour empêcher les fournitures humanitaires de tomber entre les mains de groupes terroristes.

La Chine félicite le Koweït et la Suède d'avoir, en leur qualité de corédacteurs, tenu compte des propositions formulées pendant les consultations par les États membres s'agissant, entre autres, de faciliter le retour des réfugiés syriens, d'améliorer les opérations humanitaires et d'ajuster la fréquence des rapports du Secrétaire général. Néanmoins, certaines des préoccupations légitimes soulevées par les membres du Conseil, dont la Chine, n'ont pas été pleinement prises en compte. Il reste encore des points à améliorer. Nous estimons que les membres du Conseil doivent poursuivre les discussions en ce sens afin de renforcer au maximum le consensus. Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint, M. Mark Lowcock, de son exposé. Je salue également les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et les autres acteurs concernés pour améliorer la situation humanitaire en Syrie. La Chine voudrait faire part de son point de vue sur la situation humanitaire en Syrie,

Premièrement, la situation humanitaire en Syrie reste, dans l'ensemble, très sombre. Après de longues années de conflit, la Syrie se retrouve avec un très grand nombre de personnes ayant besoin d'une assistance et des infrastructures en ruine, et elle doit faire face à l'insécurité alimentaire et au manque de soins médicaux et de médicaments. La situation dans le nord et l'est de la Syrie demeure précaire. On enregistre encore des pertes parmi les civils, et la menace d'une dégradation de la situation humanitaire persiste.

Deuxièmement, dans l'ensemble, les conditions de sécurité se sont stabilisées en Syrie. Les hostilités ont diminué partout le pays, ce qui crée un environnement plus favorable à une amélioration de la situation humanitaire. Bien que la mise en œuvre du mémorandum d'accord sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade d'Edleb se soit heurtée à certains obstacles, globalement le processus suit son cours. Le dialogue d'Astana à la fin du mois de novembre continue de jouer un rôle important dans la poursuite de l'amélioration de la situation en Syrie et dans la consolidation de la cessation des hostilités et de la violence.

Troisièmement, les besoins en matière d'assistance humanitaire en Syrie ont changé dernièrement. À mesure

que la situation s'améliore dans certaines régions du pays, le nombre de réfugiés syriens rentrant des pays voisins, notamment de Jordanie et du Liban, augmente. Selon les prévisions du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ce chiffre devrait atteindre un quart de million en 2019. Par ailleurs, le nombre de déplacés rentrant chez eux n'a cessé d'augmenter. La remise en état ou la reconstruction des logements et des installations d'approvisionnement en eau et en électricité, des centres médicaux et des établissements scolaires est un besoin fondamental, et le déminage et la neutralisation des restes explosifs de guerre sont désormais une priorité absolue.

Au vu de la situation actuelle, les parties syriennes doivent accorder la priorité à l'intérêt supérieur du destin national et du bien-être de la population, respecter les résolutions pertinentes du Conseil, régler les différends par le dialogue et la négociation, œuvrer ensemble au maintien de la stabilité en Syrie, prévenir une escalade du conflit et continuer de créer les conditions permettant d'améliorer la situation humanitaire dans le pays. Il incombe à la communauté internationale d'accroître encore l'assistance, financière et en nature qu'elle apporte au peuple syrien, et d'intensifier son appui aux pays qui accueillent des réfugiés syriens, notamment le Liban, la Jordanie et la Turquie. Dans le même temps, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour améliorer la situation humanitaire des réfugiés et des déplacés syriens et créer des conditions favorables leur permettant de vivre et de travailler dans la joie et la paix. Une partie de ce processus consiste à reconstruire les infrastructures.

La situation actuelle en Syrie représente une conjoncture propice pour le processus de règlement politique. La communauté internationale doit appuyer fermement le rôle de l'ONU en tant que principale voie de médiation et pousser les parties syriennes à parvenir à une solution qui réponde aux préoccupations de toutes les parties par la négociation, sur la base du principe selon lequel le processus doit être conduit et pris en main par les Syriens, et conformément à la résolution 2254 (2015). Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions véritablement atténuer une fois pour toutes les malheurs humanitaires auxquels la Syrie est confrontée, et parvenir à un règlement global, juste et approprié de la question syrienne.

**M. Umarov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint Lowcock de son exposé complet et très instructif.

Conscients que le conflit en cours continue d'avoir des répercussions sur la vie des civils en Syrie, nous appuyons fermement les acteurs humanitaires, notamment les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, qui opèrent dans l'ensemble du pays pour sauver des vies. Nous avons voté pour la résolution 2449 (2018) aujourd'hui, comme nous l'avons fait pour chaque résolution portant sur la question de l'aide et de l'accès humanitaires au cours des deux années de notre mandat au Conseil de sécurité. Ce faisant, le Kazakhstan souligne qu'il importe de respecter les principes humanitaires de neutralité et d'impartialité, et de fournir une assistance à tous, que ce soit dans les zones contrôlées par le Gouvernement ou dans les zones non contrôlées par le Gouvernement, pour assurer ainsi une répartition équitable de l'aide humanitaire.

Nous félicitons l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé de l'action qu'ils mènent en Syrie, en particulier la campagne de vaccination intensive de 18 mois, qui a eu des résultats spectaculaires et qui a mis fin aux épidémies de polio et d'autres maladies à Deir el-Zor et dans les environs. Les experts mondiaux en santé publique, en urologie et en épidémiologie confirment cette conclusion.

S'agissant des pourparlers d'Astana, nous nous félicitons de la participation des représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) au récent cycle du processus d'Astana les 28 et 29 novembre, car cela a permis de trouver des moyens d'atténuer la situation humanitaire lors des discussions avec les délégations iranienne, russe et turque. Dans le même temps, dans les zones sinistrées, nous constatons une absence de contrôle sur la distribution équitable et efficace de nourriture, de carburant, d'eau potable et de médicaments, en particulier lorsque les ressources se retrouvent entre les mains des groupes armés et non de la population civile.

L'aide humanitaire ne doit pas être politisée. C'est pourquoi il faut mettre en place un mécanisme de coordination des activités du CICR, de la Société du Croissant-Rouge syrien, des organismes des Nations Unies, du Gouvernement syrien et des pays garants. Nous reconnaissons l'inestimable valeur de l'initiative de déminage et de remise en état des infrastructures des territoires libérés des terroristes prise par l'ONU afin de permettre le lancement des opérations humanitaires. Cette initiative aidera également les réfugiés, notamment ceux du camp de réfugiés de Roukban, à rentrer chez eux.

Le Kazakhstan considère que les initiatives et les programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sont des plus pertinents, et appelle les autres pays à appuyer et à promouvoir les programmes de l'Organisation, notamment en fournissant aux agriculteurs syriens des graines et des engrais gratuits et subventionnés, afin d'améliorer la situation alimentaire dans le pays.

Enfin, nous savons sincèrement gré à tous les participants au processus d'Astana, et en particulier aux États garants, de leur contribution. Les négociations d'Astana sur la Syrie se concentreront sur la consolidation des efforts de paix en Syrie et sur la fin des souffrances humaines. Il va de soi que cela sera possible grâce à un processus politique inclusif dirigé par les Syriens, qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien. Ce n'est que lorsque les tensions politiques se calmeront que la crise humanitaire s'apaisera peu à peu.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, de l'organisation de la présente séance, et nous remercions également M. Mark Lowcock de son important exposé.

Le Pérou suit avec une profonde préoccupation la poursuite du conflit et la grave situation humanitaire en République arabe syrienne. Il est clair qu'au cours des derniers mois, la situation sur le terrain a évolué et que les niveaux de violence ont été réduits. Il est également clair que des millions de personnes survivent dans des conditions d'extrême vulnérabilité.

Nous devons déplorer la persistance de la violence dans le nord-ouest du pays et ses répercussions sur la population civile, avec de nouveaux morts et blessés. Nous estimons qu'il est essentiel d'éviter une nouvelle tragédie humanitaire en préservant la zone démilitarisée établie à Edleb grâce à l'accord conclu entre la Turquie et la Fédération de Russie en septembre dernier. Nous estimons également qu'il faut remédier aux conditions précaires dans lesquelles la population civile piégée à Deir el-Zor survit et la protéger des attaques dirigées contre les militants de Daech.

En réitérant notre ferme condamnation de toute activité terroriste, nous soulignons la nécessité de respecter les principes humanitaires de proportionnalité, de légalité et de précaution. Tout en nous félicitant du récent déploiement humanitaire de l'ONU à Roukban, nous soulignons l'obligation de permettre un accès durable de l'assistance aussi longtemps que cela sera nécessaire.

D'autre part, nous voudrions saluer les premiers progrès réalisés par le groupe d'Astana dans l'identification des personnes disparues, la restitution des corps et la libération des personnes détenues ou portées disparues. Nous espérons que des évolutions nouvelles et majeures en ce qui concerne ces importantes questions humanitaires nous permettront, dans les semaines et les mois à venir, de promouvoir la détente nécessaire pour mettre fin au conflit et parvenir à la réconciliation syrienne.

Pour terminer, je voudrais souligner la nécessité que le Conseil reste uni dans l'exercice de ses responsabilités dans le domaine du droit international humanitaire, tel que reflété dans l'adoption de la résolution 2449 (2018) qui, entre autres, a prolongé l'accès à l'assistance transfrontière. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par les délégations suédoise et koweïtienne pour faire avancer cette résolution et apaiser les souffrances de la population syrienne.

Nous devons toutefois garder à l'esprit que seule une solution politique, qui jette les bases d'une paix durable en Syrie, permettra de surmonter la catastrophe humanitaire qui continue de toucher sa population. Dans le même ordre d'idées, nous tenons enfin à souligner qu'il importe de convoquer la commission constitutionnelle avant la fin de cette année, en vue de progresser dans la recherche d'une solution politique au conflit syrien, guidée par la résolution 2254 (2015) et le Communiqué de Genève.

**Le Président** : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Côte d'Ivoire.

Ma délégation voudrait féliciter M. Mark Lowcock pour la qualité de son exposé sur la situation humanitaire en République arabe syrienne.

La Côte d'Ivoire reste particulièrement préoccupée par la précarité de la situation humanitaire en République arabe syrienne, aggravée ces derniers temps par l'escalade militaire dans le nord-ouest du pays, y compris dans la zone démilitarisée dans le gouvernorat d'Edleb, établie conformément à l'accord signé le 17 septembre 2018 par la Fédération de Russie et la Turquie. Cette nouvelle escalade militaire, consécutive aux allégations d'utilisation d'armes chimiques à Alep par des groupes armés, constitue une entrave au processus de paix en cours et met en péril la vie et le bien-être de millions de civils vivant dans cette région. Ma délégation tient à rappeler à toutes

les parties prenantes leurs responsabilités de garantir un accès sûr, rapide, sans entrave et durable de l'aide humanitaire aux personnes en détresse sur toute l'étendue du territoire syrien. À cet égard, elle se félicite de l'arrivée le 3 novembre d'un convoi humanitaire de l'ONU et du Croissant-Rouge arabe syrien dans le camp de déplacés internes de Roukban, après 10 mois d'interruption. Cette livraison a permis de soulager des populations sérieusement affectées par les aléas climatiques, les conditions sanitaires et la rareté des biens de première nécessité.

Ma délégation a voté pour la reconduction, pour un an, du mécanisme d'acheminement de l'aide humanitaire transfrontalière, qui arrive à expiration le 10 janvier 2019. Il s'agit, pour la quatrième année consécutive, de permettre à l'ONU et à ses partenaires de poursuivre leur mission d'assistance humanitaire en dépit de nombreuses difficultés. Nous remercions à cet égard le Koweït et la Suède du travail accompli. La Côte d'Ivoire insiste sur l'obligation pour toutes les parties au conflit de respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme, y compris celle de protéger les civils.

Pour terminer, mon pays demeure convaincu que seule une solution politique durable permettra de mettre fin à la crise syrienne. Les négociations intersyriennes conduites sous l'égide de l'ONU et les processus d'Astana et de Sotchi constituent les cadres légitimes pour y parvenir. À cet égard, la Côte d'Ivoire exhorte les belligérants à s'accorder sur la mise en place effective de la commission constitutionnelle censée rédiger une nouvelle constitution, étape décisive vers l'organisation d'élections transparentes, inclusives et apaisées en vue de restaurer durablement la paix et la stabilité en Syrie.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

**M. Ja'afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le paradoxe qui a attiré mon attention durant cette séance sur la situation humanitaire dans mon pays, la Syrie – dans toute la Syrie, pas seulement dans une partie du pays – est que certains de mes collègues qui ont pris la parole, en particulier les Représentants permanents de la Suède, du Koweït, des États-Unis d'Amérique, de la Grande-Bretagne et de la France, ont une interprétation très étroite de la résolution 2449 (2018) sur le renouvellement

du prétendu mécanisme d'acheminement de l'aide transfrontières. Elle a été répétée au début de toutes leurs déclarations. Ils n'aspiraient au renouvellement du mandat du mécanisme que pour passer outre la souveraineté syrienne en continuant de fournir une aide transfrontières. C'est le cœur de la question. Ils ont ignoré le fait que ces opérations – qualifiées d'aide humanitaire transfrontières – ne couvrent que 5 % de l'aide fournie aux Syriens, ce qui signifie que 95 % de l'aide humanitaire sont fournis à l'intérieur du territoire syrien, et non acheminés en traversant les frontières.

Une exception est évidemment le fait que les points de passage à la frontière avec la Turquie sont utilisés pour faire entrer illégalement des armes et des terroristes, et non pour fournir une aide humanitaire. C'est une longue histoire que nous avons déjà mentionnée à maintes reprises. Des dizaines de militaires et de juges turcs sont incarcérés dans des prisons turques parce qu'ils ont révélé que les convois transfrontières acheminaient des armes, et non de l'aide humanitaire. En dépit de cela, certains continuent de douter de la guerre terroriste menée depuis huit ans contre mon pays par une coalition mondiale diabolique, dont certains membres sont présents dans la salle du Conseil.

Aujourd'hui, nous examinons le cinquante-huitième rapport du Secrétaire général sur la situation humanitaire dans mon pays, la Syrie (S/2018/1104). Comme le savent les représentants, le Conseil de sécurité a adopté de nombreuses résolutions et organisé des centaines de réunions officielles et officieuses à cet égard. J'estime qu'après toutes ces résolutions et réunions, il est grand temps que le Conseil se pose la question suivante : le but de ces rapports, de ces réunions et de ces résolutions est-il réellement d'améliorer la situation humanitaire en Syrie ou s'agit-il pour certains d'exercer des pressions politiques sur le Gouvernement syrien et de profiter de la souffrance des Syriens pour satisfaire des objectifs politiques étroits? Mon avis est que si l'objectif, comme certains le prétendent, est d'améliorer la situation humanitaire en Syrie, nous devons non pas continuer d'adopter des résolutions ou d'organiser des séances spectaculaires, mais faire ce qui suit.

Premièrement, il faut aider le Gouvernement syrien à lutter contre les derniers éléments des groupes terroristes armés, qui ont été la cause principale de la crise humanitaire et de son escalade, y compris les crises liées aux personnes déplacées et aux réfugiés. Quiconque observe cette crise et se préoccupe réellement

du bien-être des Syriens peut constater que la crise humanitaire ne touche que des zones infiltrées par ces groupes terroristes armés, qui abritent des combattants étrangers illégaux.

Damas compte 8 millions d'habitants, et nous n'y rencontrons aucun problème humanitaire. Il n'y a pas de crise humanitaire à Damas, à Alep, à Homs ou à Hamah. Toutes ces villes sont sous le contrôle de l'État. La crise humanitaire ne touche que les zones sous le contrôle de groupes terroristes armés ou sous occupation étrangère. Les membres ont parlé de Tanf et de Roukban. Qui protège les terroristes de Daech dans ces zones? Ne sont-ce pas les forces des États-Unis?

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit s'acquitter de sa responsabilité et prendre des mesures sérieuses et immédiates pour mettre fin à l'agression, aux massacres et à la destruction systématique des infrastructures syriennes que commet la coalition illégale dirigée par les États-Unis d'Amérique. Le Conseil doit contraindre les pays membres de cette coalition illégale à respecter les dispositions de la Charte des Nations Unies et ses propres résolutions, qui toutes condamnent clairement de tels crimes d'agression, l'ingérence dans les affaires intérieures des États et le fait de porter atteinte à l'intégrité territoriale d'États Membres. C'est comme si tous ces textes n'étaient pas des résolutions du Conseil mais des écrits de Shakespeare publiés il y a 400 ans.

Troisièmement, les mesures coercitives unilatérales imposées contre le peuple syrien par certains États, dont une partie sont membres du Conseil et représentés dans cette salle, doivent être levées immédiatement. Ces mesures ont considérablement limité les moyens de subsistance des Syriens. Mes collègues les Ambassadeurs de la Fédération de Russie et de la Bolivie l'ont d'ailleurs mentionné, et je les en remercie. Ces mesures, que certains ont qualifié de sanctions, ne sont pas des sanctions parce qu'elles n'ont pas été imposées par le Conseil de sécurité. Il s'agit de mesures coercitives unilatérales condamnées par ce qu'on a l'habitude d'appeler la communauté internationale. Nous avons adopté de nombreuses résolutions à l'Assemblée générale à cet égard. Le maintien de ces mesures est le principal élément qui empêche de répondre aux besoins élémentaires des Syriens, d'améliorer leurs moyens de subsistance et de satisfaire aux conditions de base pour le retour des Syriens déplacés et réfugiés, et leur permettre de retrouver leurs foyers et une vie normale.

Quatrièmement, il faut accroître l'aide humanitaire internationale afin de satisfaire aux besoins des Syriens, compte tenu en particulier de l'état actuel du financement de l'aide humanitaire, qui n'a pas encore répondu aux attentes, comme M. Lowcock l'a dit plus tôt. Les donateurs continuent de tenir leurs « belles » conférences et de lier leur financement à des conditions politiques allant à l'encontre des principes de l'action humanitaire. Ils ont refusé de faciliter la reconstruction d'installations syriennes qui fournissent des services de base, ce qui renforcerait la résilience des Syriens et de garantir le retour des réfugiés et des déplacés dans leurs foyers, dans la dignité et la sûreté. Nous avons écouté aujourd'hui les déclarations faites par nos collègues au nom des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France, dans lesquelles ils ont clairement parlé de leurs conditions préalables politiques relatives à la reconstruction, au retour des réfugiés et à la cessation de leur appui au terrorisme.

Cinquièmement, il faut mettre fin à la politisation du volet humanitaire en Syrie, ce qui signifie cesser de propager des informations et des statistiques falsifiées et d'ignorer les faits, les changements et l'évolution de la situation sur le terrain. Bien entendu, lorsque nous discutons de cette question, nous avons des faits, des statistiques et des éléments de preuve à notre disposition pour étayer ce que nous disons. D'autres orateurs font des déclarations fausses en disant que seulement quatre ou cinq convois humanitaires ont atteint leur destination pendant un mois donné. Cela n'est pas vrai. J'étais à Damas il y a quelques jours et j'ai rendu visite au Président du Croissant-Rouge arabe syrien. Je lui ai demandé combien de convois avaient été envoyés depuis le début de l'année. Je signale cela pour la gouverne de M. Lowcock. Il m'a fourni le tableau que j'ai devant moi, qui indique un total de 182 convois, lesquels ont tous été effectués exclusivement par le Croissant-Rouge arabe syrien. Certains viennent présenter au Conseil des informations falsifiées en disant que seulement quatre ou 12 convois ont été envoyés. Lorsqu'ils envoient un convoi à Roukban ou à Tanf avec notre consentement, ils le livrent en fait aux terroristes. Il n'est pas acheminé aux 50 000 civils qui ont cruellement besoin d'assistance. Pour la gouverne de M. Lowcock, le convoi qui est allé à Tanf a fini entre les mains des terroristes, et il le sait pertinemment.

Proroger l'application des dispositions de la résolution 2165 (2014) ne correspond pas aux événements récents sur le terrain depuis son adoption le 14 juillet 2014. L'acheminement de l'aide humanitaire à travers les

frontières n'est plus nécessaire depuis que nous avons repris le contrôle de toutes les zones considérées comme étant assiégées ou difficiles d'accès. À cet égard, je tiens à souligner une fois encore que le Gouvernement syrien est le plus désireux de tous de fournir toutes les formes d'aide humanitaire à sa population, où qu'elle se trouve dans l'ensemble de la Syrie. C'est notre devoir et nous nous en acquittons dûment en coopération avec le Croissant-Rouge arabe syrien. Le Gouvernement syrien restera attaché à honorer cette obligation. Je souligne aussi que mon pays est prêt à coopérer et à se concerter avec l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires humanitaires en vertu des principes directeurs régissant la coopération et le renforcement de l'action humanitaire, qui soulignent la nécessité de respecter la souveraineté et l'indépendance des pays hôtes et le rôle des pays intéressés dans la supervision de la distribution de l'aide humanitaire sur leur territoire, ainsi que le respect des principes d'impartialité, d'intégrité et de non-politisation.

Il existe un État en Syrie. C'est un État qui mérite le respect de tous et l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international. Telle est la principale question. Toutefois, lorsque certains représentants mentionnent dans leurs déclarations un « régime » ou utilisent d'autres termes analogues sans discernement, de telles discours ne sont pas appropriés au Conseil et ne conviennent pas à ceux qui s'adressent à lui.

Certains membres du Conseil insistent pour proroger l'application des dispositions de la résolution 2165 (2014), tout en faisant délibérément fi des critiques objectives de mon pays à son égard et au sujet de cette prorogation. Cela ne pallie nullement ses défauts ni les modalités de sa mise en œuvre depuis le jour même de son adoption. Je voudrais mentionner brièvement ces défauts dans l'espoir qu'ils ne seront pas répétés plus tard.

Premièrement, le pôle de l'aide humanitaire pour la crise syrienne, c'est Damas, la capitale de la Syrie, et non pas, comme la résolution essaie de le faire croire, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) à Gaziantep, en Turquie, ou aucun autre endroit.

Deuxièmement, obtenir le consentement du Gouvernement syrien avant que l'aide humanitaire traverse les frontières de son pays est un principe directeur, conformément à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. Nous ne devons pas simplement en

être informés, comme l'indique la résolution du Conseil de sécurité, car une telle mesure ressemble au processus de consultations mené par les coauteurs de la résolution 2449 (2018), adoptée aujourd'hui. Ils ont dit qu'ils nous avaient consultés, ce qui est correct. Néanmoins, ils n'ont pris en considération aucune de nos observations. Est-ce là le sens des consultations?

Troisièmement, le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne reste incapable à ce jour de vérifier l'acheminement de l'aide à travers les frontières et la question de savoir si elle parvient aux bénéficiaires prévus. La majorité de ces opérations ont lieu à travers la frontière entre la Turquie et la Syrie et sont dirigées vers les zones contrôlées par les groupes terroristes armés, qui confisquent cette aide et la distribuent à leurs propres membres et à leur famille, comme cela s'est produit à Tanf. Le Mécanisme a été un témoin passif ces quatre dernières années, plutôt que de prévenir l'utilisation à mauvais escient de ces frontières par les pays voisins, qui ont exploité la situation pour fournir un appui aux groupes terroristes armés et qui ont transféré clandestinement sur leurs propres territoires ce que ces groupes ont pillé dans les usines, de même que des antiquités et des produits pétroliers.

Quatrièmement, l'efficacité de l'acheminement de l'aide à transfrontières a été et demeure limitée par rapport à l'assistance distribuée depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, comme je l'ai mentionné précédemment.

Cinquièmement, les hauts responsables de l'OCHA n'ont pas respecté les principes de la transparence, ni fourni les garanties nécessaires pour convaincre la communauté internationale que l'aide acheminée à travers les frontières atteint les bénéficiaires prévus, et non les groupes armés. À ce jour, ces hauts fonctionnaires de l'OCHA n'ont pas pu fournir d'explication adéquate concernant les prétendus partenaires ou sociétés indépendantes – les tierces parties - qui ont été engagées pour vérifier l'acheminement de l'aide jusqu'aux entrepôts et bénéficiaires, malgré nos demandes répétées.

Sixièmement, l'organisation Hay'at Tahrir el-Cham, qui a été désignée comme groupe terroriste par le Conseil de sécurité, impose des taxes sur l'aide acheminée à travers les frontières, en particulier au point de passage frontalier de Bab el-Haoua, entre la Turquie et la Syrie. Cela est considéré comme un financement direct du terrorisme, en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 2178 (2014), 2253 (2015)

et 2396 (2017). C'est exactement ce qu'a fait le Qatar lorsqu'il a distribué des millions de dollars à Daech et au Front el-Nosra sur le plateau du Golan occupé prétextant le paiement d'une rançon pour libérer les otages saisis par ces groupes terroristes, ce qui constitue encore une fois une violation claire des résolutions pertinentes du Conseil, en particulier la résolution 2368 (2017).

Enfin, le Gouvernement, le peuple et l'armée de mon pays savent très bien qui est notre ennemi et qui est notre ami. Nous savons très bien que notre lutte contre le terrorisme est une guerre qui nous a été imposée par ceux qui soutiennent le terrorisme pour drainer notre énergie, afin de promouvoir leurs plans injustes dans la région, dont le principal est d'éliminer la question palestinienne et de noyer les populations de la région dans l'obscurantisme sanglant, alimenté par l'idéologie wahhabite extrémiste, l'ignorance et les programmes de destruction.

Mon gouvernement est plus déterminé que jamais à lutter contre les groupes terroristes armés restants à Edleb et ailleurs. Nous sommes inébranlables dans l'exercice de notre droit juridique à la légitime défense et à l'expulsion de toutes les forces d'occupation

étrangères, qui sont entrées illégalement sur nos territoires. Mon collègue, le représentant des États-Unis d'Amérique, a déclaré sans vergogne aujourd'hui que son pays avait consacré 8 milliards de dollars au financement du terrorisme en Syrie, ce qu'il a qualifié d'aide humanitaire. Ces 8 milliards de dollars ont en réalité servi à financer le terrorisme.

Nous continuerons à reconstruire les zones détruites par les terroristes afin de rétablir une vie quotidienne normale et de permettre à nos citoyens de jouir de la vie qu'ils s'étaient forgée avant que la guerre ne leur soit imposée par les terroristes. Cela permettra aux Syriens de retrouver la patrie qu'ils ont quittée en raison du terrorisme et des sanctions économiques unilatérales contre leurs moyens de subsistance.

Les succès engrangés par les commanditaires du terrorisme et leur entreprise de destruction et d'assassinat du droit international dans certains endroits ne signifient en aucun cas que leur projet aboutira dans notre pays. Nous faisons le serment de déjouer leurs plans et leurs machinations.

*La séance est levée à 18 heures.*